



SMAEP du Pas des Bêtes
Syndicat Mixte d'Adduction
d'Eau Potable du Pas des Bêtes

République Française

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Pas des Bêtes**

Séance du 07 février 2024

Date de Convocation
26.01.2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept-février à 18 heures, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège du SMAEP à LAGARRIGUE sous la Présidence de Monsieur COLOM Vincent, Président.

Date affichage
08.02.2024

Présent(e)s : Mmes CABROL Jacqueline, MADAULE Christiane, Jean-Louis, BOULOGNE Fabrice, COLOM Vincent, CUCULLIÈRES David, GARRIGUES Jean-Pierre, GONÇALVES Manuel, LAVAGNE Jean-Paul, MATHIEU Francis, MONTAGNÉ François, PHILIPPOU Didier, RAYSSÉGUIER Christian,

Nbre Délégué(e)s : 16
En exercice : 16

Absent(e)s excusé(e)s :
MM. AZAM Bernard (procuration à M. CUCULLIÈRES David), MARCOU Philippe (procuration à M. GARRIGUES Jean-Pierre), RAYSSÉGUIER Christian (procuration à M. COLOM Vincent), VAUTE Alain (procuration à M. BOULOGNE Fabrice).

Présent(e)s : 12
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

Le quorum étant atteint, le Conseil Syndical peut délibérer.

M. Jean-Louis BATTUT a été élu Secrétaire de séance.

Délibération 2024-003

Objet : Autorisation donnée au Président, de lancer la consultation des entreprises pour l'Appel à Projet, initié par l'Agence de l'Eau ADOUR-GARONNE.

Dans le cadre du plan Eau (mesure 14), l'Agence de l'Eau ADOUR-GARONNE, mobilise un programme d'aide important, qui vise à dynamiser les investissements de réduction des fuites d'eau, sur les réseaux d'eau potable, et de mieux répondre aux constats récurrents, de pénurie d'eau et de conflits d'usages, pour contribuer à satisfaire, sur le long terme, les approvisionnements en eau des populations, ainsi que les usages économiques et les besoins environnementaux.

C'est dans ce cadre, que le Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du PAS DES BÊTES, souhaite participer à l'Appel à Projet « Renouvellement des canalisations A.E.P. » de l'Agence de l'Eau ADOUR-GARONNE.

Monsieur le Président, indique que l'ensemble des Communes du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du PAS DES BÊTES, sont prioritaires (« Priorité 1 »), à cet appel à projet.

À ce titre, les travaux éligibles de renouvellement des canalisations (Confer critères page 5 du règlement), sont susceptibles d'être aidés, à hauteur d'une subvention de 50%, avec toutefois une aide maximale, par maître d'ouvrage, de 2 000 000 €.

Le Plan Prévisionnel d'Investissement (P.P.I.), lié au renouvellement des réseaux d'eau potable, a permis d'établir les secteurs prioritaires, parmi les priorités de cette opération de renouvellement des canalisations, issue des priorités 1 et 2, est estimé à 4 000 000 €HT.

Cette opération, fera l'objet d'un marché, comportant une tranche ferme et des tranches conditionnelles. La réalisation des tranches conditionnelles, étant subordonnée, à la subvention de l'Agence de l'Eau ADOUR-GARONNE.

Le plan de financement envisagé est le suivant :

| Montant opération | Subvention de l'Agence de l'Eau ADOUR-GARONNE (50%) | Emprunt Banque des Territoires |
|-------------------|---|--------------------------------|
| 4 000 0000 €HT | 2 000 000 €HT | 2 000 000 €HT |

Monsieur le Président propose :

- D'approuver le programme de renouvellement des réseaux, lié à l'AAP Renouvellement des réseaux d'eau potable de l'Agence de l'Eau ADOUR-GARONNE.
- D'approuver le plan de financement.
- D'approuver le principe du recours à l'emprunt auprès de la Banque des Territoires.
- De solliciter la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau ADOUR-GARONNE.
- D'autoriser Monsieur le Président, à lancer l'appel d'offre, correspondant à cet investissement.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- Autorise le programme de renouvellement des réseaux lié à l'AAP Renouvellement des réseaux d'eau potable de l'Agence de l'Eau ADOUR-GARONNE, tel que présenté par Monsieur le Président.
- Adopte la Charte Nationale de Qualité de Pose des Réseaux d'Eau Potable.
- Sollicite l'attribution des aides, susceptibles d'être accordées, par l'Agence de l'Eau ADOUR-GARONNE.
- Approuve le principe du recours à l'emprunt auprès de la Banque des Territoires.
- Autorise Monsieur le Président, à lancer l'appel d'offre correspondant à cet investissement.

- Autorise Monsieur le Président, à signer l'ensemble des documents, à effectuer toutes les démarches, nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- Décide d'autoriser Monsieur le Président, ou son Représentant, à prendre toutes les dispositions nécessaires, à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, à l'unanimité, les jours, mois et an ci-dessus.
Pour copie conforme.

Le Secrétaire de séance,



Jean-Louis BATTUT,

Le Président,



Vincent COLOM

Envoyé en préfecture le 08/02/2024

Reçu en préfecture le 08/02/2024

Publié le

ID : 081-258100551-20240207-2024003-DE

